

**Administration communale  
de SCHAERBEEK  
Service Urbanisme  
Place Colignon, 1  
B – 1030 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : B/113/12/CA/KS (corr. Mme C. Angelici)  
N/Réf : AVL/KD/SBK-2.168/s.378  
Annexe : /

Madame, Monsieur,

Objet : SCHAERBEEK. Rue Général Eenens, 27.  
Réaffectation du rez-de-chaussée commercial en un logement.

En réponse à votre lettre du 4 octobre 2005, en référence, reçue le 5 octobre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 19 octobre 2005, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis les remarques suivantes.

La demande porte sur le changement d'affectation du rez-de-chaussée commercial (ancienne boulangerie avec studio) en logement. Si la CRMS ne s'oppose pas à ce réaménagement, elle estime toutefois que le nouveau traitement du rez-de-chaussée, nécessitant la démolition d'une devanture, est peu adéquat eu égard à la composition de la façade. L'immeuble, datant d'avant 1932, est également situé dans la zone de protection de l'Hôtel communal, place Colignon.

La Commission encourage l'auteur de projet à revoir les proportions des nouvelles ouvertures. La partie pleine entre le dessus des nouvelles baies et le bandeau est trop importante. Si les nouvelles baies reçoivent une hauteur plus grande, il sera en outre possible de respecter la largeur des baies supérieures, ce qui constituerait une amélioration.

Le parement en pierre bleue du rez-de-chaussée pourrait être limité au soubassement.

A toutes fins utiles, la Commission préconise la pose de simple vitrage. L'utilisation du double vitrage dans le bâti ancien va à l'encontre d'une bonne hygiène du bâtiment, car elle peut provoquer des problèmes de condensation.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U., Cabinet du Secrétaire d'Etat.